1852

CIRCULAIRE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
10 juillet 1852.

MONSEIGNEUR,

Lorsque la présente vous parviendra, vous aurez déjà appris par les journaux qu'une partie considérable de la ville de Montréal vient d'être détruite par un incendie plus désastreux peut-être encore que ceux qui affligèrent la ville de Québec, en 1845. Près de deux mille maisons ont été dévorées par les flammes, et on estime à pas moins de quinze mille le nombre des personnes qui, par suite de cet accident, se trouvent sans abri, sans ressources, et réduites à la pauvreté la plus grande qui se puisse concevoir.

Il s'agit de soulager au plus tôt nos frères de Montréal dans leur infortune ; et pour cela je n'hésite pas un seul instant à recourir de nouveau à la charité de mes bien aimés diocésains. Je n'ignore pas que, depuis quelque temps, ils ont été mis à contribution pour plusieurs autres bonnes œuvres ; mais je n'ignore pas non plus que la charité a des ressources infinies ; que l'aumône faite pour l'amour de Dieu n'appauvrit personne ; qu'au contraire elle est un moyen efficace d'attirer sur soi les bénédictions du ciel, même pour les choses de ce monde. Je sais aussi combien les fidèles du diocèse sont sensibles aux malheurs de leurs frères ; ils en ont donné des preuves non équivoques, ces années dernières, lorsque le feu venait de réduire en cendres la partie la plus importante de nos faubourgs ; lorsque la famine désolait l'Irlande ; lorsque la mort s'attaquant à une immigration pauvre et maladive, jetait sur nos rivages plus de quatre cents orphelins privés de tout appui. Dans ces occasions, comme dans bien d'autres, ils ont montré pour l'infortune une sympathie qui fait le plus grand honneur à leur religion, et qui témoigne de la bonté de leur cœur. Je puis donc compter encore avec confiance sur leur coopération dans la circonstance actuelle.

Mais indépendamment des motifs de religion et d'humanité, nous en avons un autre qui nous presse également de venir au secours des victimes de l'incendie de Montréal, c'est celui de la reconnaissance. L'on n'a sans doute pas oublié avec quelle générosité la ville de Montréal vint en aide à sa sœur de Québec, dans une circonstance analogue, et, qu'à la voix de leur vénérable évêque, les campagnes du district s'empressèrent aussi de prendre part à la bonne œuvre. Le diocèse de Québec ne manquera pas, j'en ai l'assurance, d'imiter le noble exemple qui lui fût donné à cette époque par celui de Montréal, et ne tardera pas à prouver qu'il en a conservé religieusement le souvenir.

Je vous invite donc, Monsieur le curé, à donner communication de la présente à vos paroissiens, le premier dimanche après sa réception; à les assembler à l'issue de la grand'messe pour av.ser avec eux aux moyens les plus prompts de recueillir leurs dons, soit en argent, soit en effets, et à en envoyer le produit à Québec, avec toute la diligence que vous pourrez y mettre.

Persuadé que mon invitation sera bien accueillie par les fidèles commis à mes soins, je prie Dieu d'avance qu'il les récompense au centuple de leur charité.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement,

✠ P. F. Archev. de Québec.

(Pour vraie copie.)

Edmond Langevin P.

Secrétaire.

ité, nous en avons
victimes de l'in-
n'a sans doute pas
ide à sa sœur de
de leur vénérable
prendre part à la
j'en ai l'assurance,
celui de Montréal,
le souvenir.
mmunication de la
eption; à les as-
moyens les plus
et à en envoyer
y mettre.
fidèles commis à
centuple de leur

re attachement,

. DE QUÉBEC.

Secrétaire.